

## RÉGIME FINANCIER 2025–2026 (adopté le 3 septembre 2024) ÉTUDIANT INTERNATIONAL

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER	Payables lors de la demande d'admission en ligne et non remboursables.	50 \$
FRAIS	DÉTAIL	PAR SESSION
DROITS D'INSCRIPTION *	Non remboursables.	150.00\$
DROITS DE SCOLARITÉ POUR ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	<ul> <li>Programmes préuniversitaires et Tremplin DEC</li> <li>Programme de Techniques juridiques</li> <li>Programme de Technologie de l'architecture</li> </ul>	1 730.00 \$ 1 830.00 \$ 1 885.00 \$
	<ul> <li>CONTRIBUTION ADDITIONNELLE</li> <li>Tous les programmes (à l'exception de Technologie de l'architecture)</li> <li>Technologie de l'architecture</li> </ul>	4 410.00 \$ 5 721.00 \$
DROITS DE SCOLARITÉ POUR ÉTUDIANT À <u>TEMPS PARTIEL</u>	Certaines modalités s'appliquent pour l'acceptation d'étudiants à temps partiel. Des frais de 11.25 \$ par heure de cours sont facturés.  CONTRIBUTION ADDITIONNELLE  - 21.43 \$ par heure de cours pour tous les programmes (à l'exception de Technologie de l'architecture)  - 27.78 \$ par heure de cours pour le programme de Technologie de l'architecture	
FRAIS ACCESSOIRES	Non remboursables.  Comprend les assurances collectives, les infrastructures informatiques, les activités pédagogiques, polycopie, programme d'aide aux étudiants et autres frais.	326.50\$
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE (AGECSS) *	Non remboursables après le 20 septembre pour la session d'automne, et le 15 février pour la session d'hiver.	19.50\$
ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN *	Non remboursables après le 20 septembre pour la session d'automne, et le 15 février pour la session d'hiver.	83.02\$
DON À LA FONDATION (facultatif)	Un reçu pour don sera émis.	30.00\$
ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	L'assurance maladie est remboursable au complet si l'étudiant ne se présente à aucun cours. Pour un étudiant qui quitte pendant la session, il y aura des frais de <b>90.00 \$</b> par mois de fréquentation à payer (minimum de trois mois). Les frais sont de <b>450 \$</b> (1 <sup>er</sup> août au 31 décembre) et de <b>630 \$</b> (1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet).	
AUTRES FRAIS À PRÉVOIR	<ul> <li>Ordinateur portable pour tous les programmes (dès la première session)</li> <li>Achat de manuels, de matériel scolaire et de laboratoires.</li> <li>Achat d'une trousse pour le programme de Technologie de l'architecture.</li> </ul>	

## MODALITÉS DE PAIEMENT

## MODALITÉS DE CALCUL DES FRAIS LORS D'UN DÉPART

Au moment de son départ, l'étudiant doit obligatoirement informer le service de l'organisation scolaire et signer le formulaire de désistement. Le cas échéant, le remboursement des droits scolaires déjà payés sera établi au prorata de la fréquentation scolaire au moment de la réception de l'avis.

<sup>\*</sup> Ces frais sont payables lors de l'inscription. Tous les autres frais et les contributions additionnelles sont payables en un (1) seul versement au début de la session, ou en quatre (4) versements égaux le 20e jour de chacun des quatre (4) premiers mois de la session.